

I – TAUX D’INTERET

A/ TAUX DEBITEURS

CATEGORIES DE CREDITS	TAUX en %
I- FINANCEMENT A COURT TERME	
1- Découvert non mobilisé (1)	TMM + 5,00
2- Escompte Commercial	
2.1- Escompte, avalisé par une banque, inférieur ou égal à 90 jours	TMM+2,50
2.2- Escompte, avalisé par une banque, supérieur à 90 jours	TMM+3,00
2.3- Escompte commercial inférieur à 90 jours	TMM+4,50
2.4- Escompte commercial supérieur à 90 jours, inférieur ou égal à 180 jours	TMM+5,00
3- Crédits mobilisés à Court Terme	
3.1- Avance sur créances administratives	TMM+4,00
3.2- Avance sur facture	TMM+4,00
3.3- Crédit de démarrage huile d’olive	TMM + 4,00
3.4- Crédit de campagne	TMM+4,00
3.5- Avance sur marchandises	TMM +4
3.6- Crédit de financement de stocks	TMM+4,00
3.7- Préfinancement de marchés publics	TMM+4,00
3.8- Crédit de cultures saisonnières	TMM+4,00
3.9- Crédit de préfinancement des exportations	TMM+4,00
3.10- Découvert mobilisé	TMM+5,00
3.11- Mobilisation de créances nées sur l'étranger et effets de transaction sur l'étranger	TMM +4,00
3.12- Mobilisation de Dédouanement	TMM + 4,00
3.13- Financement en devise des importations	Taux de base +4,00
3.14- MCNE en Devise	Taux de base + 4,00
3.15- Autres Financements en devise	Taux de base +4,00
3.16- Financement Divers à Court Terme	TMM + 5,00
3.11- Autres crédits à court terme	TMM+5,00

(1) En cas de dépassement de l’autorisation, ce taux sera majoré de 2 points de pourcentage

CATEGORIES DE CREDITS	TAUX en %
II- FINACEMENT A MOYEN TERME	
1- Crédit pour la promotion immobilière	TMM+4,00
2- Crédit de préfinancement à la promotion immobilière	TMM+5,50
3- Crédit finançant les plants et la multiplication des semences de pommes de terre	TMM+4,00
4- Crédit finançant les équipements professionnels	TMM + 4,00
5- Crédit de réparation des équipements agricoles et de pêche	TMM+5,50
6- Crédit à moyen terme d'acquisition de matériel de transport	TMM+5,50
7- Crédit finançant le transport public rural	TMM+4,00
8- Crédit à moyen terme finançant l'acquisition et l'élevage de veilles de race nés en Tunisie	TMM+4,00
9- Crédit moyen terme d'investissement	TMM+4,00
10- Prêt participatif à moyen terme	TMM+5,00
11- Crédit à moyen terme finançant la privatisation	TMM+4,00
12- Autres crédits à moyen terme	TMM+5,00
III- FINANCEMENT A LONG TERME	
1- Crédit d'investissement à long terme sur ressources ordinaires	TMM+5,50
2- Autres crédits à long terme	TMM+5,50

CATEGORIES DE CREDITS	TAUX en %
IV- CREDITS AUX PARTICULIERS	
1- Crédit Direct	TMM+4,00
2- Crédit Logement	
a. Durée inférieure à 15 ans	TMM+4,00
b. Durée comprise entre 15 ans et 16 ans	TMM + 3,50 FIXE
c. Durée comprise entre 16 et 17 ans	TMM+3,25 FIXE
d. Durée comprise entre 17 et 18 ans	TMM +3,00 FIXE
e. Durée comprise entre 18 ans et 19 ans	TMM +2,75 FIXE
f. Durée comprise entre 19 ans et 20 ans	TMM + 2,50 FIXE
3- Crédit Eslah Masken	TMM+4,00
4- Crédit MASKEN AWEL	
a. Durée inférieure à 15 ans	TMM+3,00
b. Durée comprise entre 15 ans et 20 ans	TMM + 2,00 FIXE
5- Prêt Computer	
a. Ordinateur familial	TMM+1,50
b. Autres matériels informatiques	TMM+3,00
6- Prêt Auto	TMM+4,00
7- Prêt Epargne Logement	
a. Durée inférieure à 15 ans	TMM+2,00
b. Durée comprise entre 15 ans et 20 ans	TMM+2,00 FIXE
c. Prêt Epargne Logement anticipé (jusqu'à maturité)	TMM+3,50
8- Prêt Epargne Confort	
a. Prêt Epargne Confort	TMM+2,00
b. Prêt Epargne Confort anticipé	TMM+3,00
9- Prêt Epargne Etude	TMM+2,00
10- Prêt Universitaire	TMM+2,00
11- Crédit étude supérieur	TMM+4
12- Crédit FNE	TMM+1,00
13- Crédit FONAPRA	TMM+3,00

B/ TAUX CREDITEURS

CATEGORIES DE DEPOTS	TAUX en %
I- DÉPÔT À VUE	
1- Dépôts à vue en Dinars Tunisiens ou Dinars Tunisiens Convertibles (1)	--
2- Dépôts à vue en Dinars Tunisiens convertibles (2)	TMM – 2,00
3- Dépôts à vue en Dinars logés dans les comptes avances acquéreurs	TMM – 1,00
4- Dépôts à vue des comptes en devises de résidents (pour les montants supérieurs à la contre valeur de 10.000 Dinars Tunisien)	Taux BCT- 0,50
II- BONS DE CAISSE ET COMPTES A TERME EN DINARS ET EN DINARS CONVERTIBLES	
1- Bons de Caisse et compte à terme	
✓ de 3 mois à moins de 24 mois	TMM – 0,50
✓ Plus que 24 mois	TMM +0,50
2- Comptes à Terme	
✓ de 3 mois à moins de 24mois	TMM – 0,50
✓ Plus que 24 mois	TMM + 0,50
III- COMPTES D'EPARGNE	
1- Compte Spécial d'Epargne (3)	TRE

- (1) Il s'agit des comptes courants, comptes chèques ou CEDC à l'exception des CEDC ouverts à des personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger
- (2) Des personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger ou titulaires de Comptes Spéciaux en Dinars Convertibles « CSDC »
- (3) Les intérêts sont majorés d'une prime de fidélité de 0,5 % sur les fonds restés stables pendant une durée au moins égale ou supérieure à une année et inférieure à deux années et de 1% pour une durée au moins égale à deux ans

II - COMMISSION SUR LES OPERATIONS BANCAIRES (1)

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
I- OPERATIONS SUR EFFET, CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES		
1 - Opérations sur Effets		
1.1- Effet à l'encaissement	Effet	4,000
1.2- Effet Escompté	Effet	4,000
1.3- Effet impayé	Effet	8,000
1.4- Prorogation, changement de domiciliation effets réclamés par le cédant avant ou après leur échéance sur les places de la Tunisie	Effet	3,000
1.5- Mise en opposition	Effet	15,000
1.6- Règlement d'effet Commercial	Effet	3,000
1.7- Règlement d'Effet Financier	Effet/ Echéance	2,500
1.8- Remise d'effet au protêt	Effet	15,000
1.9- Rejet d'effet	Effet	3,000
1.10- Effet Financier retourné impayé (1)	Effet	5,000
1.10- Délivrance de bons à payer pour effets à représenter	Effet	10,000

(1) Cette commission est perçue sur les comptes des professionnels et des entreprises

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
2- Opérations par Chèques en dinars ou en dinars convertibles		
2.1- Frais de tenue de compte		
2.1.1- Compte chèque	Compte	15,000
2.1.2- Compte jump	Compte	2,000
2.1.3- Compte dépôt étude	Compte	Gratuit
2.1.4- Compte courant	Compte	30,000
2.1.5- Compte spécial d'épargne et autres comptes d'épargne		
A- Compte spéciale d'épargne	Compte	3,000
B- Compte épargne logement	Compte	3,000
C- Compte épargne étude	Compte	3,000
D- Compte épargne confort	Compte	3,000
E- Autres comptes d'épargne	Compte	3,000
2.1.6- Compte en dinars convertible	Compte	20,000
2.1.7- Compte en devise	Compte	
A- Compte en Riyal Saoudien		30 SAR
B- Compte en Dollar Canadien		11 CAD
C- Compte en Couronne Danoise		55 DKK
D- Compte Dirham Emirati		30 AED
E- Compte en Dollar Américain		8 USD
F- Compte en Euro		7 EUR
G- Compte en Livre Sterling		6 GBP
H- Compte en Yen Japonais		892 JPY
I- Compte en Dinar Koweïtien		3 KWD
J- Compte en Couronne Norvégienne		71 NOK
K- Compte en Riyal qatari		29 QAR
L- Compte en Couronne Suédoise		75 SEK
M- Compte en Franc Suisse		8 CHF
N- Compte en Dinars Bahreïni		3 BHD
2.1.8- Autres comptes	Compte	20,000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
2- Opérations par Chèques en dinars ou en dinars convertibles		
2.1- Encaissement de chèque tiré sur une agence STB	Chèque	0,500
2.2- Encaissement de chèque tiré sur une banque de la place	Chèque	0,800
2.3- Chèque certifié		
2.3.1- chèque client	Chèque	8,000
2.3.2- chèque banque	Chèque	12,000
2.4- Frais sur rejet de chèque		
2.4.1- Rejet lié à la provision		
a. Préavis	Préavis	75,000
b. Rejet définitif	Chèque	70,000
2.4.2- Rejet non lié à la provision	chèque	5,000
2.5- Opposition sur chèque		
2.5.1 Sur chèque de la clientèle max 100,000	chèque	10,000
2.2.2 Sur chèque banque	chèque	15,000
2.6- Retour de chèque impayé	chèque	5,000

(1) les commissions sont exprimées en Dinars Tunisien et en HTVA ; Toutes les opérations peuvent donner lieu à une récupération de frais

* les frais de télécompensation sont inclus dans les commissions indiquées

- Les Retraits espèces dans l'agence de domiciliation du compte donnent lieu à la perception d'une commission de 1,000 par opération
- Les Retraits espèces dans une agence autre que celle où le compte du bénéficiaire est domicilié donnent lieu à la perception d'une commission de 2,000 par opération

(2) les opérations d'encaissement chèque et de virements d'un même client dans la même agence sont gratuites,

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
3- Opérations de virements		
3.1- Virements émis		
3.1.1- Sur Agence STB	Virement	0,500
3.1.2 Sur Autre Agence STB	Virement	1,500
3.1.2- Sur banque de la place	Virement	2,000
3.1.3- Virement multiple (1)	Ordre	5,000
3.1.4- Virement permanent	Ordre	3,000
3.1.5 -Via le SGMT	Virement	8,000
3.2- Virements reçu (4)		
3.2.1- d'une même Agence STB	Virement	0,500
3.2.2- d'une Autre Agence STB	Virement	1,500
3.2.2- d'une banque de la place	Virement	1,500
3.2.3- Via le SGMT	Virement	5,000
3.3- Prélèvement bancaire (2)		
3.3.1- Prélèvement émis	Prélèvement	1,000
3.3.2- Prélèvement reçu	Prélèvement	1,000
3.3.3- Prélèvement STEG	Prélèvement	0,300
3.3.4- Opposition sur prélèvement	Opposition	1,500
3.3.5- Rejet de prélèvement	Opération	1,000
3.4- Mise à disposition	Opération	10,000
3.5- Commission de Dépassement sur compte	Opération	1,000
3.6- Commission sur opération de retrait déplacée (en dinars)	Opération	2,000
3.7- Commission sur opération de retrait dans la même agence (en dinars)	Opération	1,000

(1) 5 dinars jusqu'à 5 virements maximale avec majoration de 0.500 par virement supplémentaire

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE / PÉRIODICITÉ	MAX

4- Commissions Sur Les Operations Monétiques		
4.1- Cotisation, renouvellement, remplacement		
4.1.1- Carte "Jump"		Gratuit
4.1.2- Carte Visa Classic Nationale	Carte	35,000
4.1.3- Carte Visa Classic Internationale	Carte	80,000
4.1.4- Carte visa Electron Nationale	Carte	35,000
4.1.5- Carte CIB	Carte	20,000
4.1.6- Carte MasterCard Gold Nationale	Carte	90,000
4.1.7- Carte MasterCard Gold Internationale	Carte	120,000
4.1.8- Carte STB Travel	Carte	45,000
4.1.9- Carte Technologique Internationale Particulier	Carte	15,000
4.1.10- Carte Technologique Internationale Entreprise	Carte	40,000
4.1.11- Carte Visa Platinum Business Nationale	Carte	150,000
4.1.12- Carte Visa Platinum Business Internationale	Carte	200,000
4.2.13- Carte C-Pay	Carte	15,000
4.2.14- Carte C-Cash	Carte	15,000
4.2- Commission d'interchange		
4.2.1- Avance en espèces effectué auprès d'une banque de la place	Montant retiré	1,500 + 0,50%
4.2.2- Retrait GAB effectué auprès d'une banque de la place	Montant retiré	1,100 + 0,40%
4.2.3- Retrait effectué à l'Etranger	Opération	10,000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE / PÉRIODICITÉ	MAX
4- Commissions Sur Les Operations Monétiques		
4.3- Commission d'opposition pour perte ou vol		
4.3.1- Carte "Jump"	Carte	5,000
4.3.2- Carte Visa Classic Nationale	Carte	30,000
4.3.3- Carte Visa Electron Nationale	Carte	20,000
4.3.4- Carte Visa Classic Internationale	Carte	120,000
4.3.5- Carte CIB	Carte	5,000
4.3.6- Carte MasterCard Gold Nationale	Carte	30,000
4.3.7- Carte MasterCard Gold Internationale	Carte	120,000
4.3.8- Carte STB Travel	Carte	20,000
4.3.9- Carte technologique internationale	Carte	20,000
4.3.10- Carte Visa Platinum Business Nationale	Carte	30,000
4.3.11- Carte Visa Platinum Business Internationale	Carte	120,000
4.3.12- Carte C-Pay	Carte	10,000
4.3.13- Carte C-Cash	Carte	10,000
4.4- Commission changement du code confidentiel	Opération	5,000
4.5- Commission de Recharge en espèce en agence		
4.5.1 – Carte C-Pay	Opération	2,000
4.5.2- Carte C-Cash	Opération	2,000
4.5.3- Carte STB TRAVEL	Opération	2,000
4.6- Commission accès GAB/cartes étrangères	Opération	10.000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE / PÉRIODICITÉ	MAX
4.5- Location TPE		
4.5.1- Fixe	Unité	15,000
4.5.2- mobile	Unité	25,000
4.5.3- Commission TPE Non Utilisé		
4.5.3.1- TPE Fixe	Unité	100,000
4.5.3.2- TPE mobile	Unité	200,000
4.6- Commission d'affiliation TPE		
4.6.1 transactions par cartes locales	Montant de la transaction	2,00 %
4.6.2 transactions par cartes internationales		5,00 %
4.7- Commission d'affiliation au Système de Paiement Sur Internet	Montant de la transaction	5,00 %
5- Services Télématique Et Banque Directe		
5.1- Adhesion STB ON LINE	Annuelle	5,000
5.2- Adhésion STB NET		
5.2.1- particuliers	Trimestrielle	10,000
5.2.2- Professionnel	Trimestrielle	20,000
5.3- Adhésion STB SMS	Annuelle	5,000
5.4- Adhésion recharge GSM		Gratuit
5.5- Adhésion Pack		
5.5.1- Ibn Jazzar	Trimestrielle	37,000
5.5.2- Avicène	Trimestrielle	37,000
5.5.3- Marhaba	Trimestrielle	18,500
5.5.4- Marhaba International	Trimestrielle	25,000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE / PÉRIODICITÉ	MAX
6- AVALS, CAUTIONS, ACCEPTATIONS BANCAIRES ET AUTRES ENGAGEMENT PAR SIGNATURE		
6.1- Avec blocage de la provision dans un compte indisponible		
6.1.1- frais d'émission	Opération	30,000
6.1.2- frais de modification/prorogation	Opération	15,000
6.2- Sans blocage de la provision		
6.2.1- frais d'émission	Opération	30,000
6.2.2- frais de modification/prorogation	Opération	15,000
6.2.3- commission d'engagement (avec un minimum de 20,000 /opération)	Montant / mois indivisible	4,00 %°
6.3- Commission d'apurement		
6.3.1- main levée	Opération	15,000
6.3.2- mise en jeu	Opération	30,000
6.4- Commission sur billet de trésorerie		
6.4.1- la souscription		
a. Commission d'engagement ou d'aval	Montant	2,50 %
b. Commission de placement ou d'intermédiation	Montant	2,00 %
6.4.2- Au remboursement		
a. Commission de Domiciliation	Montant	1,00 %°

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
7- OPERATIONS DIVERSES		
7.1- Location de coffre- fort		
7.1.1- Type 1 (11 cm) avec majoration annuelle de 5%	Coffre	120,000
7.1.2- Type 2 (16 cm) avec majoration annuelle de 5%	Coffre	150,000
7.1.3- Type 3 (22 cm) avec majoration annuelle de 5%	Coffre	200,000
7.1.4- Type 4 (33 cm) avec majoration annuelle de 5%	Coffre	300,000
7.1.5- Type 5 (66 cm) avec majoration annuelle de 5%	Coffre	350,000
7.2- Commission sur règlement de succession (montant supérieur à 500,000)		
7.2.1- Par héritier résident et capable	Dossier	50,000
7.2.2- Par héritier non résident ou incapable	Dossier	100,000
7.3- Commission de mouvement	Cumul débit	1/2 ‰
7.4- Commission de découvert	Plus Fort découvert	1/4 %
7.5- Opposition sur livret d'épargne (donne lieu au remplacement de livret)	Opposition	10,000
7.6- Commission d'étude		
7.6.1- Crédit aux particuliers		
a. crédit direct	Montant	2, 00%
b. Crédit Eslah masken	Montant	2, 00%
c. Crédit Masken AWAL	Montant	1,00%
d. crédit logement	Montant	1, 50%
e. crédit pour achat de voitures	Montant	1, 50%
f. crédit ordinateur		
✓ ordinateur familial	Dossier	30,000
✓ autres matériels informatiques	Dossier	40,000
e. crédit épargne logement	Montant	1, 50%
f. crédit épargne confort	Montant	1, 50%
g. crédit épargne étude	Montant	30,000
h. Crédit étude supérieure	Dossier	1,25%
i. prêt universitaire	Dossier	40,000
j. crédit FNE	Montant	70,000
k. crédit FONAPRA	Montant	1,75%

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
7- OPERATIONS DIVERSES		
7.6.2- Crédit aux entreprises à court terme		
a. Nouveau dossier (min100,000 ; max 2000,000)	Montant	2,00 ‰
b. Renouvellement dossier (min100,000,max 2000,000)	Montant	2,00 ‰
c. Dépassement ponctuel		
c.1- Dépassement du découvert en compte	Demande	225,000
c.2- Dépassement pour autres besoins	Demande	125,000
c.3- Dépassement pour cumul des deux	Demande	350,000
7.6.3- Crédit aux entreprises à Moyen et Long Terme	Montant	1,50%
7.6.4- Crédits de consolidation	Montant	1,00%
7.6.5- Crédits et remises documentaires import et export	Dossier	20,000
7.6.6- Demande de réexamen de décision de crédit	Demande	100,000
7.6.7- Commission de Constitution de garanties Compte d'Entreprise et Professionnel	Dossier	100,000
7.7- Commission de remboursement anticipé		
7.7.1- règlement relayé par un nouveau crédit	dossier	30,000
7.7.2- règlement partiel ou total non relayé par un nouveau crédit (min100,000)	capital remboursé par anticipation	3,00 %
7.8- Commission sur promesse de délivrance de mainlevée		
7.8.1- Nantissement divers	Acte	10,000
7.8.2- Hypothèques	Acte	15,000
7.8.3- Divers Acte	Acte	5,000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
7.9- Commission sur établissement de mainlevée		
7.9.1- Résiliation domiciliation irrévocable de salaire	Acte	30,000
7.9.2- Nantissement divers	Acte	40,000
7.9.3- Hypothèques	Acte	50,000
7.10- Recherche pour le compte de la clientèle des documents archivés		
7.10.1- Image de chèque/lettre de change	Chèque/Lettre de Crédit	2,500
7.10.2- Autres documents		
a. ancienneté de 6 mois à 3 an	Feuillet	5,000
b. Ancienneté de 3 an à 10 ans	Feuillet	10,000
c. Ancienneté supérieure à 10 ans	Feuillet	25,000
7.11- Délivrance de documents en agence		
• Extrait de compte	Extrait	0,500
• Autres documents	Document	1,000
7.12- Commission d'engagement	Montant restant à débloquer	1,50%
7.13- Recherche, mise en place et montage de financement		
7.13.1- Commission de recherche, mise en place, montage de Financement	Montant débloqué	1,00 %
7.13.2- Commission de gestion et de mise en place	Montant débloqué	1,00 %
7.13.3- Commission demande de paiement sur ligne de crédit extérieur	Opération	100,000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
7.14- Demande renseignements commerciaux, conseil assistance etc		
7.14.1- sur l'Etranger	Dossier	100,000
7.14.2- sur la Tunisie	Dossier	100,000
7.15- Autres demandes de renseignements		
7.15.1- émanant des commissaires aux comptes	Demande	100,000
7.15.2- Diverses requêtes	Demande	100,000
7.15.3- délivrance d'attestations diverses	Attestation	20,000
7.15.4- commission sur établissement des ARP	Attestation	10,000
7.15.5- Saisie arrêt et opposition administrative	Dossier	100,000
7.15.6- information d'exécution de jugement	dossier	100,000
7.16- Conseils et assistance	Dossier	100,000
7.17- Contrôle et expertise	Dossier	Frais réels majorés de 100,000
7.18- Demande de Transfert d'Engagement		
7.18.1- Compte de Particulier	Demande	50,000
7.18.2- Compte d'Entreprise et Professionnel	Demande	100,000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE / PÉRIODICITÉ	MAX
II - OPERATIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR		
1- Domiciliation des Titres de Commerce Extérieur et de Change		
1.1- Titres d'importation et titres d'exportation (1)	Titre	10,000
1.2- Demande F1 et F2 et fiche d'information	Demande	15,000
1.3- Opérations déléguées		
1.3.1- Dossier allocation voyage d'affaires		
a. Frais de constitution et de renouvellement	Dossier	20,000
b. Frais de gestion (max 50,000)	Utilisation	1,00 ‰
c. Commission de levée de suspension	Dossier	20,000
1.3.2- Frais de scolarité (ne donne pas lieu à perception de la commission de réalisation/virement émis)	Dossier	30,000
2- Accréditifs documentaires		
2.1- A L'importation		
2.1.1- Commission d'ouverture		
a. avec blocage de la provision	Opération	50,000
b. sans blocage de la provision (min 50,000)	Montant/mois indivisible	4,00 ‰
2.1.2- Commission de modification		
a. Pour prorogation ou modification de montant		
✓ avec blocage de la provision	Opération	50,000
✓ sans blocage de la provision (min50,000)	Montant/mois indivisible	3,50 ‰
b. pour autre motif	Opération	30,000
2.1.3- Annulation de lettre de crédit après ouverture	dossier	50,000
2.1.4- Commission de délivrance de draft L/C	Titre	30,000
2.1.5- Commission document L/C en souffrance	Titre	50,000
2.1.4- Commission de réalisation (min35,000 ; max350,000)	Montant	3,50 ‰

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE / PÉRIODICITÉ	MAX
II - OPERATIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR		
2- Accréditifs documentaires		
2.2- A l'exportation		
2.2.1- Commission de transmission	Opération	30,000
2.2.2- Commission de confirmation (min100,000)	Montant/mois indivisible	4,00‰
2.2.3- Commission de modification a. pour prorogation ou modification de montant (min100,000) b. pour autre motif	Montant/trimestre Opération	3,50‰ 30,000
2.2.4- Commission de réalisation (min35,000 ; max350,000)	Montant	3,50 ‰
2.2.5- Commission de notification	Dossier	30,000
2.2.6- Commission de paiement ou de levée de document (min 80,000)	Montant	3,50 ‰
2.2.7- Commission de paiement différé (min150,000)	Montant /trimestre indivisible	3,50 ‰
2.2.8- Commission d'acceptation de désignation	Montant	3,50 ‰
2.2.9- Commission de cession de produit	Dossier	50,000
2.2.10- Commission de transfert de lettre de crédit	Montant /trimestre indivisible	3,50 ‰

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
3- Remises Documentaires		
3.1- A l'importation		
3.1.1- Commission d'acceptation et d'encaissement	Opération	40,000
3.1.2- Commission de réalisation (min35,000 ; max350,000)	Montant	3,75‰
3.1.3- Commission d'endos des documents d'expédition	Opération	50,000
3.1.4- Commission sur remise de documents franco de paiement	Opération	40,000
3.1.5- Commission sur documents en souffrance	Opération	40,000
3.1.6- Commission sur retour de documents impayés	Opération	50,000
3.2- A l'exportation		
3.2.1- Commission de réalisation (min35,000 ; max350,000)	Montant	3,75‰
3.2.2- Commission d'envoi de documents à l'encaissement	Opération	40,000
3.2.3- Commission sur retour de documents impayés	Opération	30,000
3.2.4- Commission sur remise de document franco de paiement	Opération	40,000
3.2.5- Commission de modification remise export	Opération	50,000

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION	
	ASSIETTE	MAX
4- Autres Operations En Devises		
4.1- Opérations par chèques		
4.1.1- Commission d'encaissement	Chèque	20,000
4.1.2- Commission de réalisation (1)	Montant	2,75‰
4.1.3- Demande d'avis de sort	Chèque	15,000
4.1.4- Commission sur chèque retourné impayé	Chèque	20,000
4.2- Opérations sur effets		
4.2.1- Commission d'encaissement	Effet	20,000
4.2.2- Commission de règlement	Effet	20,000
4.2.3- Commissions de réalisation (1)	Montant	2,75‰
4.2.4- Demande d'avis de sort, Prorogation, changement de domiciliation ou réclamation d'effets	Effet	15,000
4.3- Opérations de virements		
4.3.1- commission sur virements émis	Virement	30,000
4.3.2- commission sur virements reçus	Virement	20,000
4.3.3- commission de réalisation (1)	Montant	2,75‰
4.4- Autres opérations		
4.4.1- versement et retrait de billets de banque	Montant	4,00 ‰
4.4.2- mise à disposition	Montant	4,00 ‰
4.5- Lettres de garantie		
4.5.1- Avec blocage de la provision	Opération	50,000
4.5.2- Sans blocage de la provision	Montant	4,00‰
4.6- Recherche, Mise place et montage de financement		
4.6.1- Commission de recherche et montage financier	Montant	1,00 %
4.6.2- Commission de gestion et mise en place	Montant Débloqué	1,00 %

(1) Cette commission est perçue sur les comptes tenus en dinars avec (minimum 10,000 ; maximum 250,000)